



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

APPRENONS LES BONS RÉFLEXES !

À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS?

Qu'est-ce que le risque majeur?

Parler du risque majeur, c'est éliminer d'emblée de notre propos les risques de la vie quotidienne.

Le premier critère qui caractérise le risque majeur est que celui-ci n'est pas fréquent.

Le deuxième critère qui distingue les risques courants du risque majeur est celui de la gravité.

Bien que diverses définitions du risque majeur existent, nous dirons que le risque majeur correspond à la situation suivante:

- dans un seul accident, de nombreuses victimes
- et/ou des dommages importants pour les biens
- et/ou pour l'environnement

Notre société moderne a compris la nécessité de prendre en compte ce risque à tous les stades et à tous les niveaux d'organisation.

Un Plan communal de sauvegarde

Le **Plan communal de sauvegarde** prend en compte tous les risques pouvant menacer le territoire communal et ses habitants en définissant la réponse opérationnelle locale permettant de faire face à ces risques.

Le **Plan communal de sauvegarde** prend notamment en compte les impératifs suivants:

- La rapidité de la mise en place des moyens
- L'organisation rationnelle du commandement
- L'emploi de moyens suffisants et adaptés
- La coordination dans la mise en œuvre de ces moyens
- La coordination des dispositions d'ordre technique et social

Autrement dit, que va faire la commune en cas d'événements majeurs, comment va-t-elle s'organiser, qui fait quoi et comment, sont autant de questions auxquelles répond le **Plan communal de sauvegarde**.

DICRIM Document d'information communal sur les risques majeurs

Le **Document d'information communal sur les risques majeurs** que vous lisez actuellement est un moyen de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident réel.

Le **Document d'information communal sur les risques majeurs** recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

L'ALERTE DES POPULATIONS

« UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX »

De nombreux événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités.

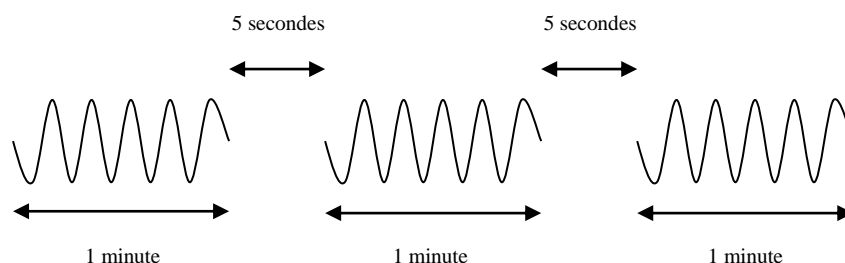
La Sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.



L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Celle-ci permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées.

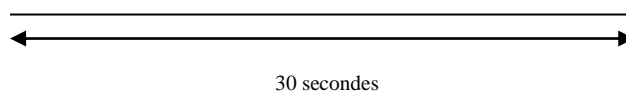
Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger: le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

➤ DÉBUT DE L'ALERTE



En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, la sirène émet un signal d'alerte, à savoir un son de trois fois 1 minute séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. À son audition, la population doit alors se confiner dans un lieu protégé.

➤ FIN DE L'ALERTE






Une fois le danger écarté, la sirène émet un signal de fin d'alerte, à savoir un son continu de 30 secondes.




Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredis du mois à 12 heures.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

	<p>METTEZ-VOUS À L'ABRI</p> <p><u>INONDATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacez les voitures stationnées, montez ou surélevez les meubles • Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur <p><u>ACCIDENT INDUSTRIEL OU DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique • Éloignez-vous du lieu de l'accident si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche
	<p>FERMEZ TOUT</p> <p><u>INONDATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermez les portes, les fenêtres et les aérations • Fermez l'électricité et le gaz • Mettez les produits toxiques au sec <p><u>ACCIDENT INDUSTRIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Confinez-vous • Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les aérations et les ouvertures • Coupez la ventilation et la climatisation • Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion
	<p>ÉCOUTEZ LA RADIO LOCALE</p> <p><u>FRANCE BLEU NORD SUR 94,7 - 87,8 FM</u></p>

...ET NE PAS FAIRE

	<p>N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE</p> <p><u>MISE EN SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours
	<p>NE TÉLÉPHONEZ PAS</p> <p><u>RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA RADIO LOCALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du téléphone portable
	<p>NE FAITES PAS DE FLAMME</p> <p><u>NI FLAMME, NI CIGARETTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évitez toute étincelle ou flamme, vous pourriez provoquer une explosion en cas d'émanation de produit toxique

LE RISQUE MAJEUR INONDATION

Qu'est-ce qu'une inondation?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

L'inondation correspond à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Comment se manifeste-t-elle?

Une inondation peut se traduire par:







- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
- Des crues torrentielles dans les zones plus en pente
- Un ruissellement en secteur urbain par saturation des réseaux pluviaux ou dysfonctionnement de dispositifs hydrauliques
- Des coulées de boue

➤ **Sur la commune de Steenwerck**

La commune a bénéficié à cinq reprises de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des phénomènes d'inondation.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

À LA MONTÉE DES EAUX

	FERMEZ LES PORTES, LES FENÊTRES, LES AÉRATIONS... → Afin de ralentir l'entrée de l'eau et de limiter les dégâts
	COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ → Afin d'éviter une électrocution ou une explosion
	MONTEZ À PIED DANS LES ÉTAGES <ul style="list-style-type: none">• Ne prenez pas l'ascenseur• Prenez de l'eau potable, des vivres, des vêtements chauds, vos papiers d'identité, vos médicaments, des lampes de poche, une radio à piles et des piles → Afin d'attendre les secours dans les meilleures conditions
	ÉCOUTEZ LA RADIO LOCALE → Afin de connaître les consignes à suivre
	N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE → L'école s'occupe d'eux
	NE TÉLÉPHONEZ PAS → Afin de libérer les lignes pour les secours
<ul style="list-style-type: none">• N'ALLEZ PAS À PIED OU EN VOITURE DANS UNE ZONE INONDÉE → Vous iriez au devant du danger	

PENDANT L'ÉVÈVEMENT

<ul style="list-style-type: none">• INFORMEZ-VOUS DE LA MONTÉE DES EAUX (RADIO LOCALE OU MAIRIE)• N'ENTREPRENEZ UNE ÉVACUATION QUE SI VOUS EN RECEVEZ L'ORDRE DES AUTORITÉS OU EN CAS D'OBLIGATION PAR LA CRUE• RESTEZ DANS LES ÉTAGES SUPÉRIEURS DES HABITATIONS• NE CONSOMMEZ PAS L'EAU DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE OU DES PUITTS PARTICULIERS SANS L'AVIS DES SERVICES COMPÉTENTS

APRÈS L'ÉVÈVEMENT

<ul style="list-style-type: none">• AÉREZ ET DÉSINFECTEZ LES PIÈCES• CHAUFFEZ DÈS QUE POSSIBLE• NE RÉTABLISSEZ L'ÉLECTRICITÉ QUE SUR UNE INSTALLATION SÈCHE
--

LE RISQUE MAJEUR MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce que le phénomène de mouvements de terrain différentiels?

Un mouvement de terrain résulte de variations de volume des sols argileux sous l'effet de variations de leur teneur en eau.

Les alternances de période de température et d'humidité provoquent dans les terrains argileux des phénomènes de retrait en période de sécheresse et de gonflement en période humide liés à la teneur en eau de ces minéraux.

Comment se manifeste-t-il?

En période de sécheresse prolongée, la partie superficielle du sol est soumise à l'évapotranspiration qui provoque des tassements.

La différence de sensibilité à ces variations hydriques entre la partie imperméabilisée d'un bâtiment et l'extérieur se traduit par des mouvements différentiels provoquant des fissurations si la structure n'est pas assez rigide ou les fondations trop superficielles.

➤ Sur la commune de Steenwerck

Le territoire communal a été identifié par le Bureau de recherches géologiques et minières comme soumis à un aléa moyen.

Trois arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris à ce jour pour ce type de phénomène.

Il convient de signaler aussi que la commune a bénéficié de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 14 mai 1990 pour des effondrements.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT L'ÉVÈVEMENT



FUYEZ IMMÉDIATEMENT

- **NE REVENEZ PAS SUR VOS PAS**
- **NE RENTREZ PAS DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ**

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

➤ **À L'INTÉRIEUR**

- **ÉVACUEZ LES BÂTIMENTS DÈS LES PREMIERS SIGNES SANS UTILISER L'ASCENSEUR ET N'Y RETOURNEZ PAS**

➤ **À L'EXTÉRIEUR**

- **ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DANGEREUSE**

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- **ÉVALUEZ LES DÉGÂTS**
- **INFORMEZ LES AUTORITÉS**

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

Quels sont les phénomènes météorologiques exceptionnels?




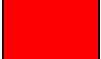
En France, les phénomènes météorologiques exceptionnels les plus significatifs sont les tempêtes, les tornades, les orages et la foudre.

Les phénomènes météorologiques exceptionnels peuvent avoir des effets dévastateurs (victimes, dommages matériels, dégâts sur l'environnement).

La vigilance météorologique

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir.

Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge:

	Pas de vigilance particulière
	Soyez attentif
	Soyez très vigilant
	Une vigilance absolue s'impose

- Votre département en orange indique un phénomène dangereux.
- Votre département en rouge indique un phénomène très dangereux et exceptionnel.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir.

La vigilance météorologique est une information mise à la disposition de tous, à tout moment.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportement.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger.

Vous pouvez consulter la carte de vigilance sur le site internet www.meteo.fr/meteonet/vigilance/.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

VOTRE DÉPARTEMENT EN ORANGE INDIQUE UN PHÉNOMÈNE DANGEREUX
VOTRE DÉPARTEMENT EN ROUGE INDIQUE UN PHÉNOMÈNE TRÈS DANGEREUX ET EXCEPTIONNEL

VENT VIOLENT	FORTES PRÉCIPITATIONS	ORAGE	NEIGE/VERGLAS	GRAND FROID	CANICULE
<ul style="list-style-type: none">• Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre• Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets• N'intervenez pas sur les toitures• Rangez les objets exposés au vent	<ul style="list-style-type: none">• Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilant<ul style="list-style-type: none">➢ Évitez le réseau routier secondaire• Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles<ul style="list-style-type: none">Si vous habitez en zone habituellement inondable• Prenez les précautions d'usage	<ul style="list-style-type: none">• Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs• Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques<ul style="list-style-type: none">À l'approche d'un orage• Mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées	<ul style="list-style-type: none">• Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer<ul style="list-style-type: none">➢ Renseignez-vous sur les conditions de circulation• Respectez les restrictions de circulation et les déviations<ul style="list-style-type: none">➢ Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée	<ul style="list-style-type: none">• Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides• Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)• Évitez les efforts brusques• Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités• Ne buvez pas de boissons alcoolisées	<ul style="list-style-type: none">• Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais• Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour• Buvez fréquemment et abondamment même sans soif• Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
<ul style="list-style-type: none">• Restez chez vous et évitez toute activité extérieure• Soyez très prudent si vous devez vous déplacer<ul style="list-style-type: none">➢ Empruntez les grands axes de circulation• Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures	<ul style="list-style-type: none">• Restez chez vous et évitez tout déplacement• Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée• Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations	<ul style="list-style-type: none">• Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses• Évitez les activités extérieures de loisirs• Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens<ul style="list-style-type: none">Sur la route• Arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule	<ul style="list-style-type: none">• Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement• Signalez votre départ et la destination à des proches si vous devez vous déplacer<ul style="list-style-type: none">➢ Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée➢ Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs	<ul style="list-style-type: none">• Évitez toute sortie au froid• Évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent si vous devez obligatoirement sortir, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)• Évitez les efforts brusques• Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités• Ne buvez pas de boissons alcoolisées	<ul style="list-style-type: none">• N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider• Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais• Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour• Buvez fréquemment et abondamment même sans soif• Évitez de sortir aux heures les plus chaudes

LE RISQUE MAJEUR TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses?

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions que celle-ci est susceptible de mettre en œuvre.

Comment se manifeste-t-il?

Les produits dangereux sont nombreux: ceux-ci peuvent être inflammables, corrosifs, toxiques, explosifs ou radioactifs.

Les principales manifestations du risque transport de matières dangereuses sont les suivantes:

- L'incendie causé par un produit inflammable avec risque de brûlures et d'asphyxie
- L'explosion avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact et impact sur la faune et la flore

Ces manifestations peuvent être associées.

➤ Sur la commune de Steenwerck

La commune est soumise à un transport de matières dangereuses sous plusieurs formes:

- Le transport de matières dangereuses par route
 - ↳ Il s'agit du risque le plus prégnant puisque les causes d'accident peuvent être multiples (défaillance humaine ou matérielle, conditions climatiques...).
 - Dans la mesure où le territoire communal est plus particulièrement traversé par l'autoroute A25 et les routes départementales 10, 38, 77, 122 et 227, les accidents transport de matières dangereuses peuvent donc se produire en n'importe quel point des voies empruntées par cette catégorie de véhicules.
- Le transport de matières dangereuses par voie ferrée
 - ↳ Le réseau ferroviaire qui traverse au nord la commune est susceptible de véhiculer un volume important de matières dangereuses.
- Le transport de matières dangereuses par voie fluviale
 - ↳ Le territoire communal est traversé par la Lys canalisée.
- Le transport de matières dangereuses par canalisations souterraines
 - ↳ La commune est traversée par les canalisations souterraines de transport de gaz de la société Air Liquide.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- **PRENEZ CONNAISSANCE DES RISQUES, DU SIGNAL D'ALERTE ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**
→ À son déclenchement, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio locale pour connaître les consignes à suivre

➤ **SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES**

- **DONNEZ L'ALERTE EN PRÉCISANT:**
 - LE LIEU
 - LA NATURE DU MOYEN DE TRANSPORT
 - LE NOMBRE APPROXIMATIF DE VICTIMES
 - LE NUMÉRO DE PRODUIT ET LE CODE DANGER
 - LA NATURE DU SINISTRE

<u>SAPEURS-POMPIERS</u>	18 112 (Depuis un téléphone portable)
<u>GENDARMERIE D'ESTAIRES</u>	17 03.28.48.84.05

➤ **S'IL Y A DES VICTIMES**

- **NE LES DÉPLACEZ PAS SAUF EN CAS D'INCENDIE**

➤ **EN CAS DE NUAGE TOXIQUE**

- **FUYEZ SELON UN AXE PERPENDICULAIRE AU VENT**
- **METTEZ-VOUS À L'ABRI (SI CONFINEMENT) OU QUITTEZ RAPIDEMENT LA ZONE (ÉLOIGNEMENT)**
- **LAVEZ-VOUS EN CAS D'IRRITATION ET SI POSSIBLE CHANGEZ-VOUS SI VOUS PENSEZ AVOIR ÉTÉ TOUCHÉ PAR UN PRODUIT TOXIQUE**

➤ **SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE**






METTEZ-VOUS À L'ABRI



- **BOUCHEZ TOUTES LES ENTRÉES D'AIR**
- **ARRÊTEZ LA VENTILATION**
- **ÉLOIGNEZ-VOUS DES PORTES ET DES FENÊTRES POUR VOUS PROTÉGER D'UNE EXPLOSION EXTÉRIEURE**



ÉCOUTEZ LA RADIO LOCALE

	<p>NE CHERCHEZ PAS À REJOINDRE LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE</p>
	<p>NE FUMEZ PAS</p>
	<p>NE TÉLÉPHONEZ PAS</p>
<ul style="list-style-type: none"> • NE SORTEZ QU'EN FIN D'ALERTE OU SUR ORDRE D'ÉVACUATION DES AUTORITÉS 	

<p>APRÈS L'ÉVÉNEMENT</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • AÉREZ LE LOCAL DE CONFINEMENT 	

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Quelles sont les origines de la pollution atmosphérique?

Les origines de la pollution atmosphérique sont liées aux activités suivantes:

- La production d'énergie thermique
- L'agriculture
- L'industrie
- La circulation automobile
- Le traitement des déchets

Les émissions de polluants sont multiples:

- Le dioxyde de carbone
- Le monoxyde de carbone
- Le dioxyde de soufre
- L'oxyde d'azote
- Les composés organiques qui s'évaporent facilement
- Les poussières
- Les métaux lourds...

Les mesures de prévention

La surveillance de la qualité de l'air a été confiée à quatre réseaux:

- AREMA (Lille Métropole)
- AREMASSE (Valenciennois)
- OPAL'AIR (littoral) pour le département du Nord
- REMARTOIS pour le département du Pas-de-Calais

Ces quatre associations se sont fédérées au début de l'année 2004 pour former la fédération ATMO.

Une procédure d'information, relayée par les médias, assure en cas de dépassement des seuils la diffusion de l'alerte auprès des pouvoirs publics et des populations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de la fédération ATMO: www.airdesbeffrois.org.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

CONSIGNES SANITAIRES DESTINÉES AUX «PERSONNES SENSIBLES»

(ENFANTS, ASTHMATIQUES, INSUFFISANTS RESPIRATOIRES, PERSONNES ÂGÉES)

- **ÉVITEZ TOUTES LES ACTIVITÉS PHYSIQUES INTENSES ET SPORTIVES**
- **NE FUMEZ PAS, NE VOUS EXPOSEZ PAS À LA FUMÉE, N'UTILISEZ PAS DE SOLVANTS OU DE PRODUITS IRRITANTS**
- **RESPECTEZ LE TRAITEMENT MÉDICAL EN COURS ET CONSULTEZ UN MÉDECIN EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE**

CONSIGNES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

- **UTILISEZ LES TRANSPORTS EN COMMUN**
- **RESPECTEZ LES CONSIGNES DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**

LE RISQUE ENGIN DE GUERRE

Qu'est-ce que le risque engins de guerre?

Les vestiges de guerre constituent dans le département du Nord une menace constante pour les populations susceptibles d'y être exposées, sinon un risque majeur.

Les engins de guerre sont:

- Les armes conventionnelles
 - ↳ Il peut s'agir de munitions d'artillerie ou d'aviation, de grenades ou encore de mines dont les dommages sur les personnes et les biens peuvent s'avérer extrêmement importants.
- Les armes chimiques
 - ↳ Il s'agit de munitions produites en France entre les années 1915 et 1918.
 - L'ypérite et la vitryte figurent parmi les toxiques les plus couramment rencontrés.
 - La libération de ces substances chimiques lors de l'explosion de l'engin peut avoir non seulement des incidences sur les populations exposées, mais aussi des effets persistants sur l'environnement.

Comment se manifeste-t-il?

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques sont de trois ordres:

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- **PRENEZ CONNAISSANCE DES RISQUES**
- **OBSERVEZ TOUJOURS LA PLUS GRANDE PRUDENCE FACE À UN OBJET INCONNU**

➤ **AVANT D'ALLUMER UN FEU**

- **ASSUREZ-VOUS QUE LE SOL NE RENFERME PAS DES MUNITIONS À FAIBLE PROFONDEUR**

EN CAS DE DÉCOUVERTE

- **NE TOUCHEZ PAS ET NE DÉPLACEZ PAS L'ENGIN**

➤ **SIL'ENGIN DÉGAGE UNE ODEUR OU DES VAPEURS**

- **N'INHALEZ PAS ET NE METTEZ-VOUS PAS SOUS LE VENT**

➤ **S'IL EXISTE UN FOYER D'INCENDIE À PROXIMITÉ**

- **NE CHERCHEZ PAS À L'ÉTEINDRE**

- **ÉLOIGNEZ-VOUS**

- **ALERTEZ LES SAPEURS-POMPIERS ET LA GENDARMERIE D'ESTAIRES**

SAPEURS-POMPIERS

18

112


GENDARMERIE D'ESTAIRES

17

03.28.48.84.05

POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie de Steenwerck
27 Place du Général de Gaulle
59181 Steenwerck

 03.28.49.94.78

contact@steenwerck.fr

Numéros utiles

<u>SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</u>	18 03.28.82.28.59
<u>SAMU</u>	15
<u>GENDARMERIE D'ESTAIRES</u>	17 03.28.48.84.05
<u>SOUS-PRÉFECTURE DE DUNKERQUE</u>	03.28.20.59.59
<u>PRÉFECTURE DE LILLE</u>	03.20.30.59.59